

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Janneyrias conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-413 du 08 avril 2020 afin d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire.

Présents : MM. MMES Jean-Louis TURMAUD, Nathalie ROUBA LOPRETE, Roger ALLIGIER, Magali LABOUREUR, Norbert LECHES, Jeannette JAKUBOWSKI, Fabien LECHES, Jean-Jacques LALLAIN, Claude STOCKY, Maud PELOSSIER, Julien ROCHON, Axel PEROTTI, Marie-Hélène PIOTELAT, Laurie PAOLUCCI.

Absents : M. Michaël FOULTIER, M. Chokri MESSAOUDI.

Pouvoirs : Madame Françoise SALSINI à Madame Nathalie ROUBA LOPRETE, Madame Maryline DIROU à Monsieur Fabien LECHES, Madame Malissa BECHARD à Monsieur Claude STOCKY.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h08.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Laurie PAOLUCCI.

Monsieur Jean-Louis TURMAUD annonce aux conseillers municipaux qu'il souhaite faire deux demandes :

- L'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Nouvelles dénominations et re-numérotage des voiries » en vue de l'arrivée de la fibre sur la commune de Janneyrias.
- L'envoi des prochaines convocations en dématérialisé.

### **Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu du 26 mai 2020 ainsi que celui du 10 juin 2020. Aucune remarque, ni opposition, ni abstention n'est à soulever.

### **Les comptes rendus des 26 mai et 10 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité**

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour relatifs au budget, Monsieur Jean-Louis TURMAUD, présente à l'assemblée le receveur de la commune de Janneyrias, Monsieur Éric VERNIER.

#### **1. Approbation du compte de gestion commune du receveur municipal pour l'exercice 2019**

Tout d'abord, Monsieur VERNIER remercie Monsieur le Maire de l'avoir convié à cette première réunion budgétaire du nouveau mandat.

Il précise qu'il est de règle de présenter le compte de gestion puis le compte administratif sachant que ces deux comptes sont le reflet de l'un par rapport à l'autre puisque les résultats de ces deux comptes sont strictement identiques et conformes.

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui justifie l'exécution du budget et qui retrace toutes les opérations budgétaires tant en dépenses qu'en recettes.

Le compte de gestion complet comporte trois parties : la balance des comptes, le compte de résultat et un bilan qui reprend l'ensemble des opérations de l'actif et du passif de la commune.

Avant d'annoncer les résultats de l'exercice 2019 de la commune, il indique que le compte de gestion accompagné des pièces justificatives est transmis à la chambre régionale des comptes de manière dématérialisée.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

Cette dernière examine les comptes, tenus par le comptable. L'examen porte sur la présence de toutes les pièces justificatives (factures, délibérations notamment), sur la bonne façon dont sont comptabilisées les écritures. Enfin elle vérifie surtout si le budget est exécuté dans la limite des crédits votés dans le cadre du budget qui sera voté lors de son conseil.

Les résultats de la commune soumis au vote de l'exercice 2019 sont retracés dans le tableau ci-après ; étant précisé que le détail des opérations sera présenté dans la présentation du compte administratif.

	Résultat de clôture 2018	Affection résultat sur 2019	Résultat 2019		Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	772 807.17 €	477 541.95 €	283 374.76 €		578 639.98 €
Investissement	-224 094.20 €		199 706.63 €		-24 387.57 €

Les deux sections confondues, la commune affiche un résultat de clôture excédentaire de 554 252.41 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions avant de voter le compte de gestion.

Madame PIOTELAT interpelle le trésorier en ce qui concerne les dettes de la collectivité et leur remboursement.

Monsieur VERNIER répond en expliquant que lorsque la commune emprunte, cet emprunt donne lieu à une recette d'investissement encaissée sur l'exercice en cours et une dépense, comptabilisée année après année jusqu'au terme de la dette.

### Approbation à l'unanimité du compte de gestion de l'exercice 2019

#### 2. Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2019

Monsieur VERNIER présente par chapitres le compte administratif de la commune, dont les résultats sont les suivants :

Le compte administratif 2019 de la commune se présente comme suit :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses : 1 337 766.93 €	Recettes : 1 621 141.69 €
	<b><u>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</u></b>	<b>283 374.76 €</b>
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses : 1 130 957.02 €	Recettes : 1 330 663.65 €
	<b><u>Résultat d'investissement de l'exercice :</u></b>	<b>199 706.63 €</b>
<b><u>Restes à réaliser :</u></b>	Dépenses : 277 218.97 €	Recettes : 234 944.78 €
	<b><u>Solde des restes à réaliser :</u></b>	<b>- 42 274.19 €</b>

Monsieur le Maire n'ayant pas le droit de voter, laisse la présidence à Madame Jeannette JAKUBOWSKI, Adjointe aux finances et sort de la salle pendant le vote.

**Le compte administratif 2019 de la commune est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire PIOTELAT)**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

## 3. Affectation du résultat 2019 commune

Lorsque le compte administratif est voté avant le budget primitif, les résultats sont repris au budget. Les résultats du compte administratif 2019, conformes à ceux du compte de gestion du Receveur municipal, se présentent comme suit :

<b><u>Section de fonctionnement</u></b> :	Résultat de l'exercice :	283 374.76 €
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 :	295 265.22 €
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b><u>578 639.98 €</u></b>
<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Résultat de l'exercice :	199 706.63 €
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	<u>-224 094.20 €</u>
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b><u>- 24 387.57 €</u></b>
Solde des restes à réaliser :		<u>- 42 274.19 €</u>
<b>Besoin de financement de la section investissement :</b>		<b>66 661.76 €</b>
➤ <b>Affectation en recettes au compte 1068 investissement :</b>		<b>66 661.76 €</b>
➤ <b>Report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en fonctionnement :</b>		<b>511 978.22 €</b>

Monsieur VERNIER informe l'assemblée en disant que généralement les sections d'investissement sont toujours déficitaires car on prévoit dans le budget un prélèvement sur la section de fonctionnement pour financer l'investissement sauf que ce prélèvement n'est pas budgétaire, c'est une opération d'ordre donc elle ne donne pas lieu à un titre de recettes d'investissement. L'autofinancement de la commune ne donne pas lieu à l'émission d'un titre, donc forcément l'exécution de la section d'investissement est déficitaire.

L'orthodoxie financière est d'avoir un gros excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

Selon monsieur VERNIER l'endettement de la commune par rapport à la moyenne nationale est très limité. En effet, l'endettement par habitant représente 1460 euros alors que la moyenne nationale pour les communes de même strate démographique est de 7626 euros.

La capacité de remboursement de la commune s'améliore d'année en année.

La commune a dégagé sur l'année 2019 une capacité d'autofinancement de l'ordre de 151 000 euros.

**L'affectation du résultat proposé est approuvée par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire PIOTELAT)**

## 4. Vote des taux des taxes locales pour l'année 2020

Les communes votent les taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB), et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des 4 taxes locales est pré-rempli par les services fiscaux et communiqué à la mairie par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les services municipaux complètent cet état, après que le conseil ait fixé le produit fiscal attendu et voté les taux des taxes.

Vu le projet de budget 2020, équilibré par un produit fiscal de 615 667 € en section de fonctionnement, et considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020, soit :

- Taxe d'Habitation : 14.25 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 19.59 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 69.00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22.68 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

Monsieur le Maire indique que nous ne percevons pratiquement plus de taxe d'habitation mais l'état compense cette perte à l'euro près. A ce jour, cette compensation se fait au prorata du nombre d'habitants.

La commune ne peut pas baisser le taux de la taxe d'habitation car les dotations provenant de l'état vont diminuer selon Monsieur Jean-Louis TURMAUD.

Monsieur VERNIER indique qu'en 2023 plus personne ne paiera de taxe d'habitation. Aujourd'hui, 80 % des personnes domiciliées sur Janneyrias ne paient plus de taxe d'habitation.

**Approuvé par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire PIOTELAT)**

### 5. Vote du budget 2020 commune

Le projet de budget 2020 est arrêté comme suit (voir détail sur la présentation synthétique du budget)

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier		511 978.22 €
Prévisions budgétaires 2020	1 976 193.86 €	1 464 215.64 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>1 976 193.86 €</b>	<b>1 976 193.86 €</b>

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier	24 387.57 €	€
Restes à réaliser 2019	277 218.97 €	234 944.78 €
Prévisions budgétaires 2020	732 873.53€	799 535.29 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>1 034 480.07€</b>	<b>1 034 480.07€</b>

Le Maire informe l'assemblée que les subventions allouées à chaque association seront votées lors du prochain conseil municipal.

Seul un montant global est voté ce jour.

**Le budget 2020 est adopté à l'unanimité**

### 6. Approbation du compte de gestion eau et assainissement du receveur municipal pour l'exercice 2019

Le compte de gestion pour l'exercice 2019, établi par le Receveur municipal, se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2018	Affectation résultat sur 2019	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	261 079.12		101 305.50	362 384.62
Investissement	619 468.44		-419 905.17	199 563.27

**Le compte de gestion 2019 eau et assainissement est approuvé par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire PIOTELAT)**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

## 7. Approbation du compte administratif eau et assainissement pour l'exercice 2019

Le compte administratif 2019 de l'eau et de l'assainissement se présente comme suit :

<b><u>Exploitation :</u></b>	Dépenses : 167 863.75 €	Recettes : 269 169.25 €
	<b><u>Résultat d'exploitation de l'exercice :</u></b>	<b>101 305.50 €</b>
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses : 658 387.16 €	Recettes : 238 481.99 €
	<b><u>Résultat d'investissement de l'exercice :</u></b>	<b>-419 905.17 €</b>
<b><u>Restes à réaliser :</u></b>	Dépenses : 300 000.00 €	Recettes : 231 588.00 €
	<b><u>Solde des restes à réaliser :</u></b>	<b>- 68 412.00 €</b>

Monsieur Jean-Louis TURMAUD ne participant pas au vote, laisse la présidence à Madame Jeannette JAKUBOWSKI, Adjointe aux finances.

Cette dernière procède au vote.

**Le compte administratif 2019 eau et assainissement est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire PIOTELAT)**

## 8. Affectation du résultat 2019 eau et assainissement

Les résultats du compte administratif 2019, conformes à ceux du compte de gestion du Receveur municipal, se présentent comme suit :

<b><u>Section d'exploitation :</u></b>	Résultat de l'exercice :	101 305.50€
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 :	261 079.12 €
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b>362 384.62 €</b>
<b><u>Section d'investissement :</u></b>	Résultat de l'exercice :	<b>-419 905.17 €</b>
	Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	619 468.44 €
	<b><u>Soit un résultat cumulé de :</u></b>	<b>199 563.27 €</b>
Solde des restes à réaliser :		<b>-68 412.00 €</b>
<b><u>Besoin de financement de la section investissement :</u></b>		<b>0.00 €</b>
<b><u>Soit affectation du résultat :</u></b>		
➤ Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 en exploitation :		<b>362 384.62 €</b>

Le Maire indique que la compétence eau et assainissement sera transférée à la communauté de communes d'ici 2024.

**Approuvé à l'unanimité**

## 9. Vote du budget 2020 - eau et assainissement

Le projet de budget 2020 est arrêté comme suit (voir détail sur la présentation synthétique du budget)

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier		362 384.62 €
Prévisions budgétaires 2020	561 644.77€	199 260.15 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>561 644.77 €</b>	<b>561 644.77 €</b>

  

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Crédits de report au 1 <sup>er</sup> janvier		199 563.27 €
Restes à réaliser 2019	300 000.00 €	231 588.00 €

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

Prévisions budgétaires 2020	909 214.71 €	778 063.44 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>1 209 214.71 €</b>	<b>1 209 214.71 €</b>

**Le budget 2020 eau et assainissement est approuvé par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Claire PIOTELAT)**

### **10. Fixation d'un loyer pour 2 emplacements situés à l'ancienne station de pompage**

Le Maire informe l'assemblée qu'à cet emplacement s'est installé un foot truck pour la vente de pizza.

La préparation et la vente des pizzas se fait dans un bungalow.

En raison de la crise sanitaire et du confinement, la fixation du loyer n'a pas été mise en place.

Aujourd'hui, il convient donc de fixer le loyer.

La commune va procéder à l'installation de deux compteurs, car en effet un deuxième projet de foot truck va voir le jour, il s'agira de la vente de cuisine espagnole ; la vente se fera dans un camion et un local sera destiné à la préparation culinaire.

Monsieur le Maire indique que la capacité électrique est largement suffisante pour ces deux installations.

Il convient donc de fixer également le loyer.

Le prix de 250 euros par mois est proposé par emplacement.

**Approuvé à l'unanimité**

### **11. Exonération de certains loyers communaux durant la crise sanitaire**

Compte tenu de la crise exceptionnelle sanitaire que nous avons traversée et de surcroît le confinement que cette situation a engendré, les entreprises telles que les campacrèches, le salon de coiffure « coif-styling », le personnel de la maison paramédicale comprenant les kinésithérapeutes, l'ostéopathe, le réflexologue et notamment l'orthophoniste excepté les infirmières qui ont continué de travailler, ont demandé à être exonérés de leurs loyers.

Le Maire en collaboration avec le receveur principal a pris la décision d'accéder à leurs requêtes afin de les soutenir dans cette crise compte tenu des difficultés financières évoquées auxquelles elles ont dû faire face.

Aussi, ces derniers ont été exonérés du règlement de leurs loyers à compter du 1er avril 2020 jusqu'au lundi 11 mai 2020.

Le maire explique qu'afin d'entériner cette décision, il convient de prendre une délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

## **12. Commission communale des impôts directs-approbation de la liste de 24 noms**

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 10 juin 2020, le conseil municipal a décidé de dresser une liste de 24 noms pour la commission communale des impôts conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Cette liste comprend 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, et est présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

La nomination est faite par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux au plus tard 2 mois après le renouvellement des conseils municipaux.

Il convient aujourd'hui d'en prendre acte et il est demandé à l'assemblée d'approuver la liste dressée par Monsieur le Maire.

METTRE LISTE

**Approuvé à l'unanimité**

## **13. Fixation d'un loyer pour l'occupation d'une terrasse café/restaurant**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'ancien propriétaire du fond du café restaurant « LE RIO DE JANNEYRIAS » a dû vendre pour raison de santé.

Monsieur le maire explique que la commune lors de la vente du tènement immobilier avait racheté le devant et également une partie sur le côté destinée à la réalisation d'un parking dont les travaux ont été effectués récemment.

La parcelle rachetée devant le bâtiment comprend une terrasse. C'est à ce titre que le nouveau propriétaire du fond a sollicité l'autorisation d'occuper le domaine public communal (terrasse) en vue d'exercer son commerce.

Le Maire a donné son accord afin de faciliter l'implantation de ce nouveau commerçant et moyennant le règlement d'une redevance de 350 euros à l'année étant précisé que la terrasse sera utilisée 5 mois dans l'année.

Ce dernier pourra installer un chapiteau et disposer plusieurs tables.

Il est indiqué que cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2020. Elle est personnelle et incessible. Elle devra faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 31 décembre 2020.

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

**Approuvé à l'unanimité**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

## **14. Nouvelles dénominations et re-numérotage de certaines voies**

Le Maire informe l'arrivée de la fibre très haut débit sur la commune de Janneyrias.

Il expose que lors d'une réunion avec le **haut territoire dauphinois**, un représentant de la poste a expliqué que pour pouvoir bénéficier efficacement de la fibre, l'adressage devait être très précis ; Or, il s'est avéré que l'adressage sur notre commune n'était pas parfait et nécessitait un audit.

C'est la raison pour laquelle, nous avons dû travailler en collaboration étroite avec la poste moyennant finances.

Un contrat « Aide à la Dénomination et Numérotation des voies » a donc été régularisé avec LA POSTE. Cette dernière nous a communiqué un rapport d'audit et de conseil à partir duquel et selon leurs préconisations nous avons travaillé sur toutes les anomalies retenues telles que **voies homonymes approchantes, voies homonymes strictes dans la même commune, voies homonymes strictes par code postal, voies avec libellé trop long, voies avec typologie et voies sans type de voie ou pouvant cacher un regroupement de voies.**

Monsieur le maire explique que l'adressage consiste donc à renommer certaines voies et impasses et renuméroter des voies avec la numérotation soit classique (2 ; 4 ; 6...) soit métrique prévue plus particulièrement pour la périphérie du centre de la commune de Janneyrias. Le point de départ soit « point de référence 0 » sera la Mairie.

Les chemins ont également tous été répertoriés et ont fait l'objet d'un adressage.

Il informe le conseil que lors du conseil municipal du 20 février 2019 une délibération a été prise en ce sens.

Enfin, il indique que ce travail complexe et relativement long est terminé aujourd'hui et qu'il convient d'approuver les nouvelles dénominations qu'il énumère à l'assemblée (cf tableau).

**Approuvé à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 57